



Service des formations professionnalisées

LICENCE JURISTE D'ENTREPRISE

Epreuve de l'UE4 : Comptabilité des sociétés

(cours de Madame DUFFAU)

MERCREDI 28 MARS 2012

9 heures à 12 heures

Année universitaire 2011-2012

Session 1

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 -
www.univ-tlse1.fr

SUJET D'EXAMEN

La calculatrice et le Plan comptable général sont autorisés.
Tout autre matériel (dont le téléphone portable) ou document sont interdits.

Cas 1 - Affectation de résultats (2,5 pts)

La Société Anonyme DOLPHIN a été constituée le 1er janvier N au capital de 700 000 € divisé en actions de 20 €.

Les 35 000 actions comprennent 25 000 actions d'apport et 10 000 actions de numéraire libérées de moitié le 1er janvier N et le reste le 1er juillet N.

Les frais de constitution ont été comptabilisés en charges dès le 1er exercice. La répartition est prévue par l'article 55 des statuts "sur les bénéfices annuels il est prélevé :

- 5 % pour constituer la réserve légale conformément aux dispositions légales ;
- un premier dividende de 5 % sur le montant libéré et non amorti du capital ;
- sur le surplus toutes sommes attribuées par l'Assemblée Générale au fonds de réserve ou au report à Nouveau.

Le nouveau solde éventuel peut être attribué aux actions à titre de dividende complémentaire.

L'action d'apport a reçu un dividende de 2 € et la réserve facultative a été dotée de 39 375 €.

Aucune somme n'est reportée à nouveau.

Travail à faire :

- 1) Reconstituer la répartition des bénéfices de l'exercice N.
- 2) Présenter l'écriture d'affectation correspondante.

Cas 2 – Apports en numéraire et en nature dans une SARL (2,5 pts)

La SARL Perle est immatriculée au RCS le 1/02/N :

- valeur nominale : 200 € ;
- parts de numéraires sont entièrement libérées ;
- apports de l'associée Gilberte :
 - brevet : 100 000 € ;
 - créances clients : 50 000 € ;
 - en contrepartie un emprunt de 30 000 € est reprise par la SARL ;
- apports de l'associée Jeanne : versements de 90 000 € chez le notaire le 1/01/N qui le vire à la SARL le 2/02/N.

Travail à faire :

- 1) Calculer le capital de la SARL et le nombre de parts revenant à chaque associé.
- 2) Enregistrer les écritures de constitution.

Cas 3 – Evaluations basées sur le patrimoine (2 pts)

Le capital d'une société anonyme est constitué de 20 000 actions de 100 €.

Extrait du passif du bilan :

Capital social 2 000 000

Réserves 800 000

Résultat de l'exercice 90 000

Capitaux propres 2 890 000

Il est décidé de distribuer 2 € de dividende par action.

Les frais d'établissement nets s'élèvent à 25 000 €.

Les charges à répartir sont de 100 000 €.

Après évaluation par expert, les valeurs réelles sont les suivantes :

Immobilisations	Valeur réelle	Valeur nette comptable
Concessions, brevets, licences	15 000	15 000
Fonds commercial	250 000	140 000
Terrains	100 000	150 000
Constructions	850 000	600 000
Autres immobilisations corporelles	50 000	40 000
Titres de participation	45 000	45 000
Total	1 360 000	990 000

Travail à faire :

- 1) Quel est le montant de l'actif net comptable ?
- 2) Quel est le montant de l'actif net comptable corrigé ?
- 3) Quelle est la valeur mathématique de l'action « coupon détaché » ?
- 4) Quelle est la valeur mathématique de l'action « coupon attaché » ?

Cas 4 – Fusion-absorption de sociétés indépendantes (5 pts)

Le 1er octobre 200N, une opération de fusion-absorption de la société B (absorbée) par la société A (absorbante) est réalisée. A la veille de l'opération de fusion-absorption, on vous communique les documents suivants :

- Document 1 : Bilan simplifié de la Société A (absorbante).
- Document 2 : Bilan simplifié de la Société B (absorbée).
- Document 3 : Informations relatives à la fusion-absorption.

Travail à faire.

En utilisant les documents et annexes fournis :

- 1°) Déterminer la valeur des capitaux propres de chaque société.
- 2°) Déterminer le rapport ou parité d'échange des titres sur la base des valeurs mathématiques intrinsèques.
- 3°) Déterminer le nombre de titres à émettre par la société A absorbante en contrepartie des apports de la société B absorbée.
- 4°) Déterminer sont les conséquences de l'opération pour la société A absorbante.
- 5°) Déterminer sont les conséquences de l'opération pour la société B absorbée.
- 6°) Enregistrer les écritures nécessaires dans les comptes de la Société A absorbante.
- 7°) Présenter le bilan simplifié de la Société A après fusion.

Document 1

BILAN DE LA SOCIETE A (Absorbante)					
Actif	Brut	Amort. / Dépr.	Montants	Passif	Montants
Actif immobilisé :				Capitaux propres :	
Matériel industriel	5 600 000	1 500 000	4 100 000	Capital (10 000 actions)	1 600 000
Actif circulant :				Réserves	900 000
Stocks de marchandises	500 000	50 000	450 000	Dettes :	
Clients	800 000	70 000	730 000	Fournisseurs	2 500 000
Disponibilités	120 000		120 000	Autres dettes	400 000
Total	7 020 000	1 620 000	5 400 000	Total	5 400 000

Document 2

BILAN DE LA SOCIETE B (Absorbée)					
Actif	Brut	Amort. / Depr.	Montants	Passif	Montants
Actif immobilisé :				Capitaux propres :	
Matériel industriel	900 000	300 000	600 000	Capital (6 000 actions)	800 000
Actif circulant :				Réserves	120 000
Stocks	300 000	40 000	260 000	Dettes :	
Clients	400 000	100 000	300 000	Fournisseurs	200 000
Disponibilités	40 000		40 000	Autres dettes	80 000
Total	1 640 000	440 000	1 200 000	Total	1 200 000

Document 3

INFORMATIONS RELATIVES A LA FUSION-ABSORPTION

Les éléments actifs et passifs sont apportés pour leur valeur nette comptable.

Cependant, les fonds de commerce des deux sociétés ont été créés. Ils sont évalués à :

- pour la société A : 500 000 €,
- pour la société B : 280 000 €.

Le rapport d'échange ou parité d'échange des titres sur la base des valeurs mathématiques intrinsèques sera le suivant :

$$\frac{\text{Valeur mathématique intrinsèque d'une action B}}{\text{Valeur mathématique intrinsèque d'une action A}}$$

Annexe

Bilan simplifié de la société A (absorbante) après fusion-absorption de la société B					
ACTIF			PASSIF		
Postes	Brut	Amort./Dépr.	Net	Postes	Montants
Actif immobilisé :				Capitaux propres :	
Fonds commercial				Capital (14 000 actions)	
Matériel industriel				Capital	
Actif circulant :				Réserves	
Stocks de marchandises				Dettes :	
Clients				Fournisseurs	
Disponibilités				Autres dettes	
Total				Total	

Cas 5 – Double augmentation de capital : apports en numéraire et apport en nature (2,5 pts)

La société anonyme DIMITRI a un capital de 100 000 € divisé en actions de nominal 40 €.

La valeur mathématique de l'action est égale à 200 €, à la date du 1/04/N.

A la suite d'un accord, l'assemblée générale extraordinaire du 15/05/N décide une double augmentation de capital :

- par apport en nature de la SA CHOSTAKO : des constructions évaluées à 4 000 000 € ;
- par apport en numéraires 10 000 actions nouvelles, libérées de moitié, émises à 150 €.

Travail à faire :

- 1) **Quel est le nombre d'actions, en nature, créées ?**
- 2) **Quelle est la valeur du droit de souscription ?**
- 3) **Enregistrer les écritures d'augmentation de capital à la date du 15/05**

Cas 6 – Périmètre de consolidation (1,5pts)

Une société M possède 70% des actions d'une société F1, 35% d'une société F2 et 22% d'une société F3. Les sociétés F1 et F2 détiennent respectivement 60% et 28% d'une société F4. Les sociétés F3 et F4 détiennent respectivement 15% et 80% d'une société F5.

Travail à faire :

- 1) **Présenter l'organigramme du groupe.**
- 2) **Calculer les pourcentages de contrôle et d'intérêt.**
- 3) **Déterminer les méthodes de consolidation en justifiant votre choix.**

Cas 7 – Contrôle des connaissances (4 pts)

- 1) Le prix d'émission d'une obligation doit être inférieur ou égal à la valeur nominale.
- 2) Le prime de remboursement est égale à la différence entre le prix de remboursement et la valeur nominale.
- 3) Les primes de remboursement afférentes à la fraction des emprunts remboursés ne peuvent en aucun cas être maintenues au bilan.
- 4) Analysez l'impact d'une augmentation de capital sur le montant de la réserve légale, qui avait atteint le maximum légal.
- 5) Une société peut elle distribuer des sommes ne venant pas du bénéfice distribuable.
- 6) Indiquez les étapes de la comptabilisation des apports en nature.
- 7) Le capital d'une SA doit être libéré d'un quart au minimum à la constitution.
- 8) Pourquoi est-il plus pertinent de calculer la valeur de rendement à partir du résultat courant après impôt plutôt qu'à partir d'un résultat net ?

Travail à faire : Répondez en donnant toutes les explications nécessaires.